

Équipe Travaux Tiers, Urbanisme et Études de Dangers  
Direction des Opérations - Pôle Exploitation Val de Seine  
Immeuble Clever, 7 rue du 19 mars 1962  
92622 Gennevilliers Cedex  
+33 1 56 04 01 00  
www.grtgaz.com

Direction Départementale des Territoires  
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et  
de l'énergie  
40 RUE JEAN RACINE BP 20317  
60021 BEAUVAIS

Affaire suivie par : Monsieur CARIN STEPHANE

VOS RÉF. 60022\_PAC PLU\_GRTgaz  
NOS RÉF. U2023-000180  
INTERLOCUTEUR DEPLANQUE Adeline - blg-do-grt-pvs\_ett@grtgaz.com  
OBJET Révision du PLU d'APREMONT

Gennevilliers, le 26 avril 2023

Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 26/04/2023, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

**Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de nous informer des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme situés au-delà de cette SUP.** La position de nos SUP est définie dans l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique autour de nos canalisations de transport de gaz.

Vous pouvez aussi les visualiser sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

**Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.**

Pour rappel, le code de l'environnement (Livre V– Titre V– Chapitre IV) impose aux responsables de projets et exécutants de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le « Guichet Unique des réseaux » [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr) et d'adresser une déclaration (DT-DICT) aux exploitants de réseaux présents à proximité du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Marie DUMOULIN**  
Technicien Travaux Tiers et Urbanisme

